

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-et-deux et le douze-décembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal, convoqué le dix-neuf-septembre, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Philippe GRAS, Maire.

La séance a été publique.

Présents : GRAS P. BARLAGUET C. DEUBEL C. SOUBEIRAN A. PETE K. VERON D. CARRIERE P. CARREAU V. BELLOT-MAUROZ S. MATTONAI R. VIDAL A. LESSELINGUE T. CROUZET C. GUILLON A.

Excusés : PEREZ J-S. (Pouvoir à CARRIERE P.) FRISCHMANN M. (Pouvoir à DEUBEL C.) NISOLE F. (Pouvoir à PETE K.) NAVARRO A. (Pouvoir à MATTONAI R.) BENLLOCH K.

Absent : /

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint.

Madame Karine PETE été élue secrétaire

1) Décision modificative - Investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

Sens	Section	Op.	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	I	OPFI- Opérations financières	10	10226	Taxe d'aménagement	+ 11 500 €
D	I	43 - CPE	21	2152	Installations de voirie	+ 3 500 €
D	I	10006 - Ecoles	21	21312	Bâtiments scolaires	+ 5 000 €

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant	
D	I	41 - Horloge	21	21318	Autres bâtiments publics	- 20 000 €

2) Décision modificative - Fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits sur le budget de l'exercice 2022.

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	012	6411	Personnel titulaire	- 2 000,00 €

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	65	6533	Cotisations retraite	+ 2 000,00 €

3) Suppression de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 novembre 2022,

Vu les tableaux d'avancement de grade pour l'année 2022,

Vu la délibération n°3-05-2022 du 26 septembre 2022 créant les postes relatifs aux avancements de grade 2022,

Vu les besoins de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la suppression de différents postes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la suppression :

- d'un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires à compter du 12 décembre 2022,
- de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires à compter du 12 décembre 2022.


4) **SIVOM du Moyen Rhône – Rapport annuel (2021) sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement**

Monsieur Alain SOUBEIRAN expose que la commune a été destinataire du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics eau et assainissement conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Après exposé du rapport et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services eau et assainissement.

Approuvé le 30 janvier 2023

Le Maire,
Philippe GRAS



La secrétaire,
Karine PETE

